

SÉANCE ORDINAIRE

1<sup>er</sup> OCTOBRE 2012

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la salle du conseil, le lundi 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2012, à 20 heures, à laquelle sont présents :

MONSIEUR ROLAND VAILLANCOURT  
MONSIEUR NORMAND CÔTÉ  
MONSIEUR LÉONARD DION  
MONSIEUR VALOIS CARON  
MONSIEUR YVES CÔTÉ

tous membres du conseil siégeant sous la présidence de :

MONSIEUR SERGE FOREST, maire.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté avec l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 septembre 2012 soit approuvé, tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

**12.10.4.2. Renouvellement d'adhésion - « Transport Vas-Y inc. »**

Il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son renouvellement d'adhésion au transport adapté, pour l'année 2013, auprès de l'organisme « Transport Vas-Y inc. » et par le fait même, elle s'engage à assumer la quote-part qui lui sera imposée de 2 765 \$ (soit 1,94 \$/citoyen).

**12.10.4.3. Demande de la MRC de Rivière-du-Loup - Paiement provisionnel pour le service d'inspection pour 2012**

Il est proposé par monsieur Léonard Dion et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte de verser la somme de 2 000 \$ à la MRC de Rivière-du-Loup en guise d'acompte provisionnel, pour l'année 2012, pour le service d'inspection.

**12.10.5.1. Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte - Réclamation pour le programme de développement local**

Il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte verse la somme de 7 931,26 \$ à la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte en guise de contribution au programme de développement local. Cette somme permettra le remboursement de quinze demandes de droits de mutation (4 339,81 \$) ainsi que quatre demandes liées au volet « aide à la

construction et à la rénovation » (3 591,45\$).

**12.10.5.2. Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte - Demande de remboursement de frais d'opération pour le kiosque touristique**

Considérant que la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte n'a pas pu bénéficier d'un soutien financier de la part du Gouvernement du Canada, dans le cadre du programme d'emploi Carrière-Été, destiné à l'embauche de personnel étudiant;

Considérant que les prévisions budgétaires élaborées par la Corporation tiennent compte de cette possibilité de sous financement;

Considérant que la Municipalité a également prévu, dans ses propres prévisions budgétaires, la possibilité de devoir soutenir les opérations estivales du kiosque d'information touristique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le paiement de la somme de 6 043.65 \$ à la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte représentant le manque à gagner lié aux opérations estivales du kiosque touristique pour la saison 2012.

**12.10.6.1. Dérogation mineure - Propriété sise au 80, rue Villeray**

Considérant la demande déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 80, rue Villeray à l'effet que l'immeuble ne respecte pas la marge minimale de recul avant établie à 3 mètres (zone 73-H);

Considérant que cette situation découle de travaux exécutés par la Municipalité de L'Isle-Verte sur le tronçon de la rue Villeray (travaux de réfection des réseaux d'égouts et d'aqueduc);

Considérant que ce dossier a fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le tout a été soumis à une consultation publique, laquelle n'a pas démontré d'impact négatif;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Dion et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal de L'Isle-Verte que cette demande de dérogation mineure soit acceptée, telle que soumise.

**12.10.6.2. Dérogation mineure - Propriété sise au 3, rue Talbot**

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 3, rue Talbot visant la construction d'un garage privé isolé d'une hauteur totale de 5,79 mètres alors que la réglementation actuelle ne permet qu'une hauteur maximale de 5 mètres;

Considérant que ce projet de construction aura également pour conséquence de permettre une occupation au sol de 89,15 mètres carrés alors que la réglementation ne permet qu'un maximum d'occupation au sol de 7,5 % de la superficie d'un terrain, qui dans le cas actuel, correspond à 74,54 mètres carrés;

Considérant que le tout a été soumis au comité consultatif d'urbanisme qui, après analyse, considère qu'il y aurait lieu de modifier le projet du demandeur afin qu'il corresponde davantage aux normes prescrites à la réglementation;

Considérant que le tout a été soumis à une consultation publique, laquelle n'a pas fait état d'impact négatif;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt que cette demande de dérogation mineure soit acceptée telle que soumise. À la demande de ce dernier, cette proposition fait l'objet d'un vote dont le résultat démontre que l'ensemble des conseillers présents (5) sont en faveur d'autoriser cette dérogation mineure. Cette proposition est donc acceptée.

#### 12.10.7.

##### Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

|                                       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| Comptes à payer au 30/09/2012 :       | 140 621,11 \$ |
| Déboursés directs de septembre 2012 : | 23 621,00 \$  |

Suite au dépôt de l'ensemble des dépenses et déboursés couvrant le mois de septembre 2012, il est proposé par monsieur Léonard Dion et adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés. Il est à noter, au niveau des comptes à payer, que l'on retrouve, entre autre, le 2<sup>ième</sup> versement lié aux services de la Sûreté du Québec (49 600,00 \$) ainsi que le paiement du décompte progressif n° 12 à l'entrepreneur général « Les Construction de l'Amiante inc. » (32 959,38 \$).

#### 12.10.8.1.

##### Projet de règlement visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte - Avis de motion

Considérant que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

Considérant qu'un tel règlement doit être adopté au plus tard le 2 décembre 2012;

Considérant les formalités requises par la loi pour en assurer l'adoption, dont le dépôt d'un projet de règlement joint à un avis de motion;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte dépose le présent avis de motion faisant état qu'il y aura présentation, pour adoption, d'un règlement établissant les dispositions devant prévaloir au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte. Tel que prévu par la loi, un projet de règlement est également soumis avec le présent avis de motion.

#### 12.10.8.2.

##### **Abaissement de limite de vitesse sur la route 132 - Demande d'appui auprès de la Sûreté du Québec**

Considérant que la limite de vitesse actuelle, sur la route 132, est de 90 kilomètres/heure;

Considérant que la présente sortie de l'autoroute 20, à son intersection avec la route 132, fait en sorte que les automobilistes accélèrent pour atteindre et traverser le secteur urbanisé de la Municipalité;

Considérant que la sécurité des résidents longeant la route 132 doit être priorisée en dépit des usagers de la route;

Considérant qu'une demande d'abaissement de limite de vitesse à 70 kilomètres/heure a déjà été déposée auprès du ministère des Transports du Québec qui, selon ses évaluations, ne juge pas opportun de donner suite à nos démarches;

Considérant qu'une telle limite de vitesse est appliquée dans une des municipalités voisines, soit la Ville de Trois-Pistoles, le tout ayant des effets fort dissuasifs auprès des usagers de la route;

Considérant que la route 132 mobilise assez régulièrement nos services d'urgence suite à des sorties de route, collisions et autres, nous laissant croire que certains risques imminents pourraient être évités en appliquant une nouvelle limite de vitesse;

Considérant que les services policiers ont eu à intervenir maintes fois sur notre territoire, au même titre que nos services d'urgence, en raison d'accidents parfois mortels, ce que nous voulons restreindre à tout prix;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte demande à la Sûreté du Québec de l'appuyer dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin d'obtenir un abaissement de la limite de vitesse à 70 kilomètres/heure, sur la section de la route 132 couvrant le secteur urbanisé du territoire de la Municipalité.

#### 12.10.8.3.

##### **Projet intergénérationnel de parc-jardin**

Considérant le projet soumis par l'organisme « Les habitations populaires de L'Isle-Verte inc. » à l'effet de mettre sur pied un parc-jardin impliquant, à la fois, les aîné(e)s et les enfants d'âge scolaire;

Considérant que cette initiative aura certainement des répercussions positives sur notre milieu;

Considérant que nos communautés locales ont besoin d'idées novatrices, telles que celle-ci, pour consolider et raffermir un certain dynamisme communautaire;

Considérant qu'on ne peut qu'être fier de supporter et d'encourager de telles initiatives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté

unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui au projet intergénérationnel de parc-jardin proposé par « Les habitations populaires de L'Isle-Verte inc. ».

**12.10.8.4. Projet d'entente intermunicipale de regroupement des services de sécurité incendie**

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte a pris connaissance des diverses dispositions susceptibles d'être incluses dans une entente intermunicipale à des fins de regroupement de l'ensemble des services incendie de la MRC de Rivière-du-Loup;

Considérant les obligations découlant de l'application du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

Considérant que nos municipalités locales sont tous limitées en ressources tant matérielles qu'humaines, le tout présentant un certain élément de risques lors d'interventions majeures;

Considérant les avantages pouvant découler d'un regroupement, que ce soit en matière d'achat d'équipement, de formation, de remplacement de véhicules d'urgence ou de mise à jour d'éléments d'information;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son intention de prendre part à une entente intermunicipale en matière de regroupement de services de sécurité incendie, le tout étant toutefois conditionnel à ce que les modalités de l'entente soient acceptables par l'ensemble des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup.

**12.10.8.5. Emprunt temporaire - Achat d'un camion de voirie**

Considérant le règlement d'emprunt 2012-105 décrétant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'un camion de voirie;

Considérant que les résultats du processus d'appel d'offres ont fait en sorte d'accorder le contrat d'achat à l'entreprise « Carrefour du camion RDL » pour un montant total de 215 233,20 \$ (taxes incluses);

Considérant que le financement permanent de ce règlement d'emprunt devra être jumelé à deux autres règlements d'emprunt qui feront l'objet d'un appel d'offres publiques par le ministère des Finances, ouverture des appels d'offres prévue le 15 janvier 2013;

Considérant que pour assurer le paiement à court terme de ce véhicule, la Municipalité doit emprunter temporairement les deniers nécessaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Dion et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise un emprunt temporaire, auprès de la Caisse populaire Desjardins Du Parc et Villeray, d'un montant maximal de 215 233,20 \$ (représentant le coût d'achat du véhicule auprès de « Carrefour du camion RDL »). En l'occurrence, le maire et le directeur général sont autorisés à signer les documents requis auprès de l'institution financière.

12.10.10.

Levée de la séance

À 21 h 30, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la séance soit levée.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER